

**GTMA**  
**Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018**  
**Secrétariat permanent CCTDC**

étaient présents :

Arnaud Monnier administrateur de la Fédélima ; Véra Beszonoff de la Fédélima ; Guillaume Léchevin président de la Fédélima ; Aurélie Hannedouche déléguée générale du SMA ; Vincent Rulot du SMA Gilles Castagnac de l'IRMA ; Marie-Josée Sallaber de l'IRMA ; Michel Vié du SNAM-CGT ; Alexandrine Aizac du SNAM-CGT ; Jean-Sébastien Savourel de Villes de France ; Denis Talledec collectif Culture bar-bars ; Éric Meneteau du département de l'Eure ; Marina Parks de RMAN ; Bénédicte Le Pennec du FAR ; Joëlle Rolland de la DRAC Normandie ; Mélanie Ozouf de la Région Normandie ; Valérie Bruas et Juliette Rouillon-Durup de la DRAC Occitanie ; Cyril Della-via de Octopus ; Marie Mignot d'Occitanie en scène COREPS Occitanie ; Frédéric Vilcoq de la région Nouvelle-Aquitaine ; Florent Teulé et Ugo Cazalets du RIM ; Éric Roux co-président du RIM ; Chantal de Romance et Marianne Valkenburg de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ; Pierrette Betto du CNV ; Michel Valéra de la FNEIJMA ; Déborah Munzer présidente de la FNCC ; Jean-François Burgos de la FNCC ; Pierre-Henri Frappat de Zone Franche ; Anne-Claire Rocton service de l'inspection de la DGCA ; Philippe Berthelot service de l'inspection de la DGCA ; Anne-Claire Gourbier de la DGMIC ; Dominique Muller délégation musique/DGCA ; Marina Watremez délégation musique/DGCA.

Dominique Muller rappelle le contexte d'évolution du GTLIMA (GT des lieux de musiques actuelles) en GTMA (GT des musiques actuelles) afin de s'adapter à ce qui se faisait déjà au sein de ce groupe de travail qui ne traitait plus uniquement de la question des lieux depuis déjà quelques années.

Il rappelle que le GTMA est rattaché au CCTDC (conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel).

Dans cette dynamique, il a été acté dès décembre 2017 que le GTMA serait le lieu de l'observation, du suivi et de l'évaluation des contrats régionaux de filière musiques actuelles au niveau national.

Celui-ci travail sous forme de plénière qui réunissent un socle de membres et des invités sont amenés à participer en fonction des thématiques. C'est pourquoi aujourd'hui le GTMA accueille des *acteurs* des 3 territoires qui ont aujourd'hui signé un contrat régional de filière musiques actuelles : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Normandie.

Il propose le déroulé suivant pour la séance du jour:

Une première partie sous forme de retour d'expérience des acteurs des 3 territoires concernés par un contrat régional de filière aujourd'hui ;

Une deuxième partie pour que chacun exprime ce qu'il attend d'une observation nationale des contrats régionaux de filière.

**Retour d'expérience sur les 3 contrat régionaux de filière musiques actuelles signés.**

**L'Occitanie :**

Michel Vié précise que le contrat de filière vient d'être signé. Les financeurs ont voulu aller très vite et une partie de ce qui est stipulé dans le cadre méthodologique de l'Etat n'a pas été respecté en ce qui concerne la concertation. Le COREPS est partie prenante du contrat de filière, il s'agit là a priori d'une spécificité de la région Occitanie. Le comité stratégique a été réuni avant même que le contrat de filière existe vraiment. Le pilotage de certains travaux confié à telle ou telle structure est discutable quant à leur capacité à les mener.

Valérie Bruas fait un bref rappel historique : en 2013/2014 un dialogue avec le CNV et chacune des deux anciennes régions a débuté. En 2015/2016, avant et pendant la fusion des régions, deux conventions avaient été signées entre l'Etat, le CNV et la Région, l'une en Languedoc Roussillon, l'autre en Midi-Pyrénées. Elle souligne qu'une vraie volonté de dialogue existe sur le territoire avec notamment le COREPS mais aussi le SOLIMA à Montpellier..... Même si le calendrier est très serré, il ne faut pas passer à côté des moyens et les acteurs ne doivent pas se sentir exclus.

Cyril Della-via complète en précisant qu'une étude prospective sur le champ des musiques actuelles (*Midi-Pyrénées + Languedoc-Roussillon*) a été réalisée en mai 2015 par les deux ex-réseaux (*Avant-Mardi et RCA*) pour alimenter les conventions Etat-Région-CNV. La difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas eu de concertation depuis avec les acteurs dans le cadre du contrat de filière.

L'animation du contrat est réalisée par 2 structures : Octopus et Réseau en scène avec l'appui du COREPS. Ce sont elles qui vont organiser les concertations à l'échelle de la région. En effet, le contrat de filière n'a pas pour unique objectif de faire des appels à projets (*réfléchir sur des dispositifs pour un territoire donné et/ou en direction de métiers spécifiques...*). Il existe une volonté d'aller vers d'autres métiers moins repérés et accompagnés dans le secteur mais qui sont bien présents sur le territoire de l'Occitanie (luthiers, disquaires indépendants...).

Le contrat de filière constitue également un outil de discussion avec ces métiers ou d'autres partenaires (autre nature de CT ou autres services de la région...), permet l'expérimentation et doit donner lieu à une évaluation dans la durée, du processus en tant que tel et des dispositifs.

Michel Vié ajoute qu'il convient de mesurer les effets sur l'emploi et d'avoir un regard sur la construction de carrière des artistes dans la durée, leur parcours. Il souhaite qu'une référence aux textes en vigueur soit intégrée dans les contrats régionaux de filière.

En ce qui concerne les financements, Cyril Della-Via précise que le contrat régional de filière représente 240K€ par an sur une durée de 4 ans. Il y a une parité de financement entre l'ensemble des partenaires. En matière d'observation, il faut justement prendre le temps de savoir ce que l'on veut évaluer et l'observer dans le temps. Cela demande des moyens humains et cela pose inévitablement des questions d'organisation et de logistique : comment s'organiser dans le temps ?

Marie Mignot ajoute que le COREPS est une instance de dialogue paritaire sans personnalité morale. En mars 2018 le 1<sup>er</sup> COREPS à l'échelle de l'Occitanie s'est déroulé. Un groupe de travail sur les musiques actuelles a été créé en prévision du contrat régional de filière.

Cyril Della-Via ajoute que les réseaux territoriaux ne représentent pas que leurs adhérents. En effet, dans la charte d'Octopus, l'un des axes que la fédération souhaite développer est de favoriser des coopérations entre les adhérents mais aussi les acteurs de la filière, par exemple les concertations et les SOLIMA s'étendent au-delà des adhérents du réseau.

Michel Vié explique que les collectivités commencent à adhérer au GIP cafés cultures et que cela est inscrit dans le contrat de filière Occitanie notamment sur la partie l'observation qui doit se faire en articulation avec ce que fait le GIP sur son périmètre.

Dominique Muller demande ce qui a changé entre la convention et le contrat régional de filière.

Cyril Della-via estime qu'il est encore trop tôt pour répondre. Les dispositifs sont identiques à ceux issus des conventions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) à ce stade car la concertation commence à peine.

Michel Vié ajoute que le fait d'avoir eu les conventions a permis de partir de quelque chose compte tenu du calendrier précipité.

Juliette Rouillon-Durup demande si une évaluation des dispositifs issus des conventions a été réalisée.

Valérie Bruas répond qu'un bilan synthétique a été réalisé via un questionnaire très succinct.

Pierrette Betto complète en expliquant que c'est assez compliqué à réaliser car il faut savoir en amont ce que l'on évalue.

#### **La Nouvelle-Aquitaine :**

Florent Teulé indique que le processus s'est déroulé en 4 phases :

2005/2010 : une concertation a donné lieu à des préconisations dont celle d'un fonds créatif ;  
2010/2014 : conceptualisation du fonds créatif à travers la première préfiguration du CNM (centre national de la musique) et le rapport Lescure qui ont permis d'affiner les propositions et qui ont permis de demander une expérimentation à Fleur Pellerin alors Ministre de la culture.  
2015/2016 : après l'accord de principe de la Ministre de la culture, préfiguration d'un contrat régional de filière musiques actuelles.  
2017 : le contrat régional de filière est signé.

Il ajoute que le contrat de filière est un processus et qu'en cela, les améliorations sont possibles mais ce sera toujours le cas. Il précise également que les acteurs ont été associés en permanence sur la rédaction des appels à projets. Le premier enjeu du contrat de filière est bien la concertation. Ensuite il s'agit de créer un pôle de compétence emploi et ressources humaines.

Il confirme que l'animation du contrat représente une grosse charge de travail qui repose sur chaque partie prenante. La coordination a été confiée au RIM et cette partie a concerné 3 personnes de l'équipe du réseau pour un équivalent de 1,5 ETP en 2017.

Aujourd'hui ils travaillent sur l'article 6 du contrat régional de filière et entament un embryon de réflexion pour préparer le contrat régional de filière suivant : les nouveaux partenaires, les sujets à traiter...La question temporelle est réelle car on est au croisement de la nécessité d'évaluer les dispositifs à court terme et de temps de réflexions plus longs.

Anne-Claire Rocton interroge la région sur la charte des valeurs qui a été évoquée pour les arts visuels par les acteurs de Nouvelle-Aquitaine lors de la rencontre nationale organisée sur le sujet mi-septembre.

Frédéric Vilcoq précise que la question des valeurs est davantage revenue dans le champ des arts plastiques que dans les musiques actuelles cependant, la question devrait effectivement être posée dans toutes les disciplines.

L'enjeu pour la région est celui de la convergence des différents contrats régionaux de filière (livre, cinéma, arts visuels...) sur le sujet de la concentration, celui des droits culturels.....

Il existe des divergences entre les différents partenaires (Etat, collectivités territoriales et acteurs) sur la question des droits culturels. Un dialogue doit se faire sur les valeurs communes avant d'élargir les signataires. La co-construction suppose un dialogue permanent. Le travail sur la méthode et les préconisations doit se faire en parallèle.

Florent Teulé ajoute que 2 personnes en charge de la mise en place des droits culturels sont intervenues au comité stratégique. Un membre du CESER siégeant dans le comité stratégique d'un autre contrat régional de filière, est également présent au sein du comité concernant les musiques actuelles.

L'objectif étant d'intégrer tout cela au maximum dans les politiques publiques de la région voire des autres puissances publiques.

Dès 2015, ils ont été attentifs aux points de jonction qui pouvaient exister entre ce qui émergeait du côté des musiques actuelles et le contrat de filière pour le livre au travers des 11 mesures qui étaient portées et des sujets partagés entre les 2 secteurs : l'emploi et les compétences, les fonds européens, l'export, le développement économique. Il cite l'exemple de l'AGEC (groupement d'employeur culturel régional) qui joue un rôle formel dans le contrat régional de filière pour le cinéma.

Le fonctionnement en silo des différents contrats régionaux de filière et des établissements publics fait qu'on ne peut pas faire du « transfilière ». Ainsi la mesure relative au transfert de savoir-faire ne peut concerner que des acteurs des musiques actuelles à ce jour et non un acteur des musiques actuelles et un acteur d'une autre filière (livre, cinéma...).

Le contrat régional de filière musiques actuelles a identifié deux pôles de compétences : l'AGEC porte la mesure concernant le transfert de savoir-faire et le LABA celle relative aux programmes européens et à l'export.

**La Normandie :**

Mélanie Ozouf explique qu'une démarche de préfiguration a été réalisée en 2017 et que le contrat régional de filière a été signé en 2018. Dans l'ex territoire bas-normand un travail spécifique de dialogue régulier avec les collectivités territoriales existait. Celles-ci ont été très rapidement autour de la table. Cela explique également la signature du contrat régional de filière par certains départements, ce qui est aujourd'hui une spécificité normande.

Un diagnostic a été réalisé puis une concertation avec des problématiques concrétisées dans des appels à projets a été organisée.

A ce jour, la région a reçu 20 demandes de subvention pour un fonds de 270K€, cela pose question. Elle précise qu'elle est demandeuse d'une trame sur l'évaluation.

Éric Meneteau ajoute qu'au niveau du département de l'Eure, une nouvelle politique départementale vient d'être votée et que les musiques actuelles sont une des priorités. L'enjeu pour le département est bien de ne pas réintégrer dans le contrat régional de filière les dispositifs existants mais de donner leur chance à des acteurs qu'on ne connaît pas et de prendre en compte une filière dans son ensemble.

### **L'observation :**

Pour Cyril Della-via, elle se fait à deux niveaux : régional et national. Les réseaux commencent à réaliser cette observation à l'échelle régionale mais il serait pertinent de travailler à l'observation nationale. Il faut distinguer l'observation et la ressource, l'analyse quantitative et qualitative...

Florent Teulé ajoute qu'il faut observer en fonction des objectifs des appels à projets qui sont mis en place. L'objet des appels à projets en Nouvelle Aquitaine est de tester une politique publique mais pas de financer le secteur.

Michel Vié estime qu'en étant uniquement sur des appels à projets, on est loin du compte et à côté des sujets. En matière de structuration et d'accompagnement des acteurs, il y a un enjeu essentiel de formation de manière à les faire entrer dans une filière économique.

Cyril Della-via précise que la ressource est un axe transversal du contrat de filière.

Pierrette Betto confirme qu'effectivement des acteurs « nouveaux » prennent contact avec le CNV.

Marina Parks ajoute qu'on est au début d'une démarche et d'une nouvelle méthode de travail. Le processus est encore en cours sur ce sujet en ce qui concerne la Normandie.

Dominique Muller ajoute qu'il s'agit d'être complémentaire de ce qui existe déjà en matière de politiques culturelles et de dispositifs. A titre d'exemple, il pose la question de la coopération entre acteurs des différents métiers du secteur qui peut être un enjeu des contrats régionaux de filière.

Bénédicte Le Pennec estime que le contrat régional de filière met les partenaires publics autour de la table sur cette question de l'observation et de la ressource mais également sur d'autres sujets communs tels que celui des appels à projets.

Philippe Berthelot indique que le contrat régional de filière pose la question précisément de la filière et de comment on la définit de manière partagée. Il pose également la question du territoire également la question du territoire et de ses déséquilibres.

Pour Cyril Della-via, le fait d'aller au-delà des appels à projets permet de travailler ces questions essentielles.

Jean-François Burgos cite l'exemple des rencontres cinématographiques et l'accompagnement des films. Le format « appels à projets » est-il adapté ? Concernant l'observation, il souhaite alerter les participants sur le fait qu'il ne faut pas être dans une approche trop normative comme c'est souvent la tendance. On est souvent sur une projection de ce qui semble être une nécessité sur les territoires alors que ce n'est pas vécu comme tel par les acteurs.

Florent Teulé précise qu'en Nouvelle-Aquitaine, il y avait clairement une volonté de soutenir un réseau d'acteurs et d'acteurs et de le positionner dans la mise en œuvre du Contrat régional de filière.

Vera Beszonoff estime qu'il est important de s'interroger également sur l'échelle territoriale composée d'une multitude de bassins de vie. Il faut une méthode qui tienne compte de cette dimension.

Marie Mignot indique qu'en ce qui concerne le COREPS, la participation au contrat régional de filière en Occitanie a permis d'aller chercher des sujets auxquels les membres du COREPS n'avaient pas pensé.

Michel Vié ajoute qu'il y a encore un fonctionnement bicéphale dans la région Occitanie. Effectivement, le COREPS peut donner des éléments qui servent de base de départ.

Frédéric Vilcoq explique que selon lui, le respect des bassins de vie est naturel car sinon on continue « l'humiliation ». C'est donc une nécessité. Au sein du GTMA, il faut un travail de convergence des contrats régionaux de filière pour que les appels à projets soient portés sur du « transrégional ».

### **L'observation nationale des contrats régionaux de filière**

Anne-Claire Rocton indique que le RIM a déjà réalisé un premier travail mais qu'il convient de prendre avec des précautions car ce document n'a pas été partagé et discuté avec les autres régions. Il est important de pouvoir observer la genèse et le contexte du contrat régional de filière car on voit que les réalités des uns et des autres sont très différentes en fonction des territoires et que, par conséquent, les choses n'ont pas été portées de la même manière, ce qui a une incidence sur les contrats en eux-mêmes.

Il serait pertinent de mesurer ce que cela induit dans le repositionnement et dans la pratique de chacun. De même, il faudrait regarder quelles ont été les motivations des acteurs et du politique. Qu'est-ce qui amène à travailler autrement ? En matière de temporalité, il y a le temps de faire mais également le temps d'apprendre et enfin celui de poser ce que l'on veut. Qu'est-ce que les contrats de filière amènent de nouveau dans la manière de réfléchir, de travailler ? Ces questions lui paraissent essentielles avant même de s'intéresser aux dispositifs.

Anne-Claire Gourbier précise qu'il pourrait être pertinent de trouver des indicateurs communs à mettre dans tous les contrats de filière.

Jean-François Burgos estime que des indicateurs communs seraient dangereux car ce qui est important dans ce type de démarche c'est ce qui émane du territoire et notamment des bassins de vie. Il est nécessaire de préserver cela avant toute chose.

Anne-Claire Gourbier précise qu'il ne s'agirait pas d'une logique descendante.

Denis Talledec ajoute qu'il convient de distinguer l'observation de l'évaluation.

Florent Teulé estime qu'il est nécessaire d'avoir des temps réguliers d'échanges sur ces questions entre les territoires qui sont engagés dans la démarche du contrat régional de filière musiques actuelles. Il regrette que la FELIN ne soit pas autour de la table aujourd'hui. Il lui paraît évident que l'observation se fasse en lien avec le GTMA.

Cyril Della-via propose d'envoyer au GTMA des propositions sur ce qui pourrait être intéressant en matière d'observation des contrats régionaux de filière au niveau macro.

Michel Vié ajoute qu'il lui paraît important d'avoir un regard sur ce que tel ou tel contrat de filière a choisi d'observer et les priorités qui ont été définies en la matière. Il pose la question de la méthode et de son appropriation qu'il est également important d'observer.

Anne-Claire Rocton précise qu'il y a une observation à deux niveaux :

- Une observation au long cours sur ce que chacun porte au-delà des dispositifs
- Une observation des dispositifs.
- Dans un premier temps mettre en place l'observation et par la suite sans urgence à travailler des indicateurs ;

Guillaume Lechevin rappelle que la Fédélina est prête à continuer à travailler sur les contrats régionaux de filière dans ce cadre en lien avec les réseaux territoriaux qui sont évidemment concernés par le sujet. Il souhaite néanmoins attirer l'attention sur le fait que, si l'on considère que les contrats de filières sont des dispositifs de soutien sous forme d'appels à projets, par des entrées économiques ou professionnelles, il est important de penser leur articulation avec les politiques menées par les collectivités et par l'État, qui ont un spectre d'intervention plus large.

Il est convenu que chaque participant fasse remonter à la DGCA ses attentes en matière d'observation nationale des contrats régionaux de filière.

Un prochain GTMA sur le sujet sera organisé dans environ 6 mois (au 1<sup>er</sup> trimestre 2019).